



Eure-et-Loir
Commune d'ARCISSES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

Date de transmission de la convocation 12 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix huit du mois décembre le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire de COUDRECEAU.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERIO Valérie	1 ^{er} adjointe		X	Stéphane COUPOTIN
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjointe		X	Sylvie CHERON
ENEAULT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjointe	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint Maire délégué Brunelles	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal		X	
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	Thierry CARLIER
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.
Sylvie CHERON a été nommée secrétaire de séance.

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT D'UNE CANALISATION STRUCTURANTE D'EAU POTABLE –
COUDRECEAU - DEMANDES DE SUBVENTIONS (Délibération N°5-18/12/2025)

Monsieur le Maire présente le projet de renouvellement d'une canalisation « fuyarde », sur la commune de Coudreceau, entre le cimetière et la Maison neuve.
Le coût des travaux est estimé à 120 554,34 euros TTC.

RENOUVELLEMENT DE CANALISATIONS COUDRECEAU 2026
PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES			RESTE A CHARGE	
PROJET	MONTANT	ORGANISME	TAUX	MONTANT	MONTANT	TAUX
Entre le cimetière et le lieu dlt Maison Neuve	100 461,95 €	FDI	30%	30 138,59 €	40 184,78 €	40%
	100 461,95 €	DETR	30%	30 138,59 €		
Montant HT	100 461,95 €	FDI		30 138,59 €	60 277,17 €	TTC
Montant TTC	120 554,34 €	DETR		30 138,59 €		
TOTAL SUBVENTIONS DEMANDÉES				60 277,17 €		

Pour ces travaux, Monsieur le Maire propose de solliciter le Fonds départemental d'investissement (FDI) et la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) selon le plan de financement ci-dessus.

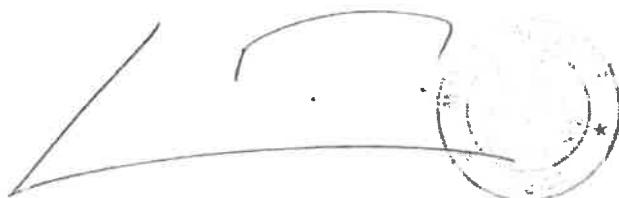
Après avoir, entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** la réalisation des travaux sous réserve des financements obtenus,
- **Sollicite** une aide auprès du Département au titre du FDI,
- **Sollicite** une aide auprès de l'Etat, au titre de la DETR,
- **Approuve** le plan de financement comme ci-dessus exposé.

La secrétaire, Sylvie CHERON.



Le Maire, Stéphane COURPOTIN.



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 22/10/2025
et de la publication le 23/10/2025
Fait à ARCISSES, le 20/10/2025

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

